

**TRIBUNAL ADMINISTRATIF
DE CERGY-PONTOISE**

REPUBLIQUE FRANÇAISE

N°1301337

SOCIETE 3LEGS OIL & GAS PLC

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS

Ordonnance du 14 janvier 2015

Le président de la 1^{ère} chambre,

PCJA : 54-05-04

Code Lebon : D

Vu la requête, enregistrée le 8 février 2013, présentée pour la société 3Legs Oil & Gas PLC, dont le siège est au Commerce House 1, Bowring Road Ramsey à Isle Of Man (IM82LQ), Angleterre, par Me Chaussade ; la société 3legs Oil & Gas PLC demande au Tribunal :

1°) d'annuler l'arrêté du 26 septembre 2012 pris conjointement par les ministres de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ainsi que du redressement productif portant rejet de la demande de permis exclusif de recherches de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dit « permis de Cahors ;

2°) d'enjoindre à l'Etat de reprendre l'instruction de la demande de permis exclusif de recherche d'hydrocarbures déposé le 18 décembre 2009 par la société 3legs oil & Gas PLC, sous astreinte de 1 000 euros par jour de retard ;

3°) de condamner l'Etat à lui verser la somme de 3000 euros au titre de l'article L. 761-1 du code de justice administrative ;

Vu, enregistré le 25 novembre 2014, l'acte par lequel la société 3legs Oil & Gas PLC déclare se désister purement et simplement de sa requête ;

Vu les autres pièces du dossier ;

Vu le code de justice administrative ;

1. Considérant qu'aux termes de l'article R. 222-1 du code de justice administrative :
« (...) *les présidents de formation de jugement des tribunaux (...) peuvent, par ordonnance : 1° Donner acte des désistements (...)* ;

2. Considérant que le désistement de la requête de la société 3legs Oil & Gas PLC est pur et simple ; que rien ne s'oppose à ce qu'il en soit donné acte ;

ORDONNE :

Article 1^{er} : Il est donné acte du désistement de la requête de la société 3legs Oil & Gas PLC.

Article 2 : La présente ordonnance sera notifiée à la société 3legs Oil & Gas PLC, au Ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie, et au ministre du redressement productif.

Fait à Cergy-Pontoise, le 14 janvier 2015.